



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°80-2026

SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 26

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Echillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DEVILLERS Didier, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, DELAVEAU Françoise, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, PAYET Patrice, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme SCHAFF Caroline a donné procuration à M. Valero Gérard.

M. CHAIGNE Sébastien a donné procuration à M. Gaboriaud Sébastien.

M. DAUTRICOURT Arnaud a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

Mme BAUDIN Josiane a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

Absent : M. GAUTREAU Philippe

OBJET : LEGS AU PROFIT DE LA COMMUNE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21-2026 en date du 25 février 2026,

Vu la décision de Mme Claudette Sylvestre, qui par testament remis à l'étude de Maître Hode LaBesse, notaire à Saint-Agnant, lègue à notre commune, en complément de la délibération citée ci-dessus, l'ensemble de ses comptes bancaires, livrets et parts sociales (contrat n°41785924000, n°47426225002, n°43107238602, n°56033437825).

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'accepter le legs de Mme Claudette Sylvestre née Ravet et décédée le 21 janvier 2026,**
- **D'accepter le legs de l'ensemble de ses comptes bancaires, livrets et parts sociales référencés ci-dessus,**
- **D'acter que l'entretien de la concession perpétuelle de Mme Claudette Sylvestre (Carré Centaure-Allée Aldébaran n°35) reviendra à la commune d'Echillais, comme énoncé dans la délibération n°21-2026 en date du 25 février 2026,**
- **D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à la succession.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 09/07/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance,

M. Marteau Cédric

